



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Metz, le 28 novembre 2019

*Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est*

Nos références : 2019DKGE304

Affaire suivie par : Eric Vogein

Tél. : 03 72 40 84 30

mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

[P.J. : une décision](#)

Monsieur le Président,

En application de l'article R. 104-8 du code de l'urbanisme, vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale, relative à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy (54). Il vous a été notifié la date du 30 septembre 2019 comme date de réception de votre dossier.

Je vous transmets sous ce pli une copie de la décision prise à la suite de cet examen. Elle vous dispense de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Je vous informe que cette décision est mise à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante: <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-et-autres-decisions-r84.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale



Alby Schmitt

Métropole du Grand Nancy
Monsieur le Président
Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine
22-24 Viaduc Kennedy CO n°80036
54035 NANCY CEDEX
alexandre.bussutil@grandnancy.eu



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est